

CONDITIONS GÉNÉRALES SERVICE "LA PETITE BRADERIE"



Les présentes conditions générales (ci-après les « **Conditions Générales** ») sont émises par la société KIABI EUROPE, société par actions simplifiée domiciliée au 100 rue du Calvaire à Hem (59510), immatriculée au RCS de Lille Métropole sous le numéro 344 103 270 (ci-après « **KIABI** »).

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE QUE :

KIABI est un acteur incontournable de la grande distribution textile. Il a pour activité principale la vente au détail d'articles textiles d'habillement et accessoires pour toute la famille sous l'enseigne KIABI, par le biais de canaux de distribution multiples : magasins (en propre ou via des partenaires franchisés, commissionnaires affiliés etc.) et sites internet marchands, et ce à travers le monde.

KIABI a ouvert des corners PETITE BRADERIE situés dans ses magasins de Leers (sous enseigne KIDKANAI), Englos et KIABI VILLAGE à Lezennes autour de l'enfant-bébé et plus généralement autour des besoins de la famille de 0 à 12 ans, centré sur la seconde main, sous l'enseigne « KIDKANAI » (ci-après le « **Magasin** »).

Dans ce cadre, KIABI souhaite offrir aux clients de ses Magasins un service de braderie phygitale, par lequel les clients pourront louer un emplacement (ci-après le « **Stand** ») et y déposer leurs articles de seconde main, dans les conditions ci-après énumérées, aux fins de vente à la clientèle du Magasin (ci-après le « **Service** »).

Le client (ci-après le « **Client** ») a pris connaissance du Service et déclaré comprendre le fonctionnement, l'accepter et souhaiter l'utiliser.

Les Conditions Générales définissent les modalités selon lesquelles KIABI permet au Client d'utiliser le Service et fournit les prestations qui y sont associées.

Les présentes Conditions Générales ainsi que la commande, entendue comme la demande expresse du Client de réserver un espace de BRADERIE PHYGITALE (ci-après la « **Commande** »), constituent ensemble le « **Contrat** ».

Le Client et KIABI sont dénommées collectivement les « **Parties** » et individuellement la « **Partie** ».

ARTICLE 1 – OBJET DU CONTRAT

KIABI propose un ensemble de prestations, détaillées dans son offre commerciale, jointe à la présente.

KIABI mettra notamment à la disposition du Client au sein du Magasin, un stand de 2 mètres carrés modulable selon sa volonté et équipé d'une penderie, d'étagères et de cintres (ci-après le « **Stand** »), afin de vendre les Articles de ce dernier dans le Magasin, dans les conditions prévues aux présentes Conditions Générales.

Les Articles resteront la propriété du Client jusqu'à la réalisation de la vente par le personnel KIABI lors du passage des Articles en caisse. Les Articles seront en dépôt dans le Magasin pendant la durée de la location jusqu'à la vente et/ou reprise des Articles par le Client à l'issue de la prestation.

KIABI dans ce cadre mettra à disposition du Client le **Stand**, un **système d'encaissement et de suivi de réalisation des ventes** ainsi qu'une **force de vente**.

La force de vente aura en charge notamment, pour le compte du Client, de l'encaissement des ventes des Articles, ainsi que le rangement des stands.

En revanche, il revient au Client de déterminer le prix de vente aux clients du Magasin et de l'apposer sur l'Article grâce au support fourni par le Magasin. Pour ce faire, le client créera un compte sur l'application KIDKANAI pour réserver son stand et son créneau, faire sa demande d'étiquettes prix et consulter le suivi de ses ventes via cette même application.

KIABI pourra organiser de manière additionnelle des événements pendant lesquels les Clients pourront être amenés à être présents sur le Stand (optionnel).

Dans ce cadre, KIABI s'engage pour la durée de location de Stand commandée par le Client, à fournir au Client le Stand et les prestations associées, dans les conditions définies aux présentes. Dans ce cadre KIABI s'engage à apporter tout le soin raisonnablement possible à l'exécution des prestations, dans le respect des dispositions



législatives et réglementaires applicables à son activité. Il est expressément entendu que KIABI ne souscrit dans ce cadre qu'une obligation de moyen, ne pouvant notamment être responsable du succès des ventes réalisées sur le Stand.

ARTICLE 2 – CHOIX DES ARTICLES

Le choix des Articles est fait par le Client. Il assumera en conséquence l'entière responsabilité de son choix tant sur le succès ou non des ventes y relatives, que de toute action en contrefaçon, concurrence déloyale, et plus généralement toute action contentieuse ou non du fait du choix des Articles dans le Magasin.

Les prix des Articles sont exclusivement fixés par le Client.

Il est néanmoins précisé que la BRADERIE PHYGITALE est exclusivement dédiée aux Articles d'occasion pour bébé et enfant, fille ou garçon de 0 à 12 ans.

Seuls les Articles suivants peuvent faire l'objet d'une exposition sur le Stand au sein du Magasin :

- Vêtements
- Chaussures et chaussons
- Jeux
- Jouets (bois, plastique, électronique...)
- Livres
- Peluches
- Articles de puériculture (poussette, chaise haute, table à langer, linge, sac à langer, bavoir parfait état, électronique type chauffe biberon, baby Cook...)

De même, sont exclus du Service les Articles suivants :

- Non lavés, abîmés, usés, boulochés, hors d'usage, tachés, troués, déformés, etc. ;
- Incomplets et/ou sans leurs notices d'utilisation (concernant les jeux de société et produits électronique);
- Sans indication sur la taille et la composition;
- Personnalisés,
- Contrefaits et portant atteinte à un droit de propriété intellectuelle ;
- Ne répondant pas aux normes auxquelles ils sont soumis ou interdits à la vente au regard de la législation en vigueur en France (notamment en l'absence d'étiquette de composition ou de marquage conforme) ;
- Portant atteinte à la personne (racisme, xénophobie, discriminations religieuses / sexuelles / antisémites / violence / haine, diffamation, atteinte à la vie privée ou toute autre atteinte à l'ordre public ou aux bonnes mœurs) ou issus d'un vol ou recel.

Dans ce cadre, KIABI se réserve le droit de retirer de la vente sans délai, tout Article comportant un vice de forme ou de fonctionnement non signalé à la signature du Contrat et/ou de la Commande et qui le rendrait ainsi impropre à la vente dans les conditions de qualité exigées par KIABI.

ARTICLE 3 – DURÉE DU CONTRAT

Le Contrat entre en vigueur à compter de la Commande pour la durée de location arrêtée entre les Parties, à savoir 1,2,3 ou 4 semaines.

A l'issue de la période, le Client s'engage à venir rechercher ses Articles dans les meilleurs délais, et dans tous les cas dans un délai maximum de 7 jours ouvrés.

A l'issue de la période de location, les Articles seront automatiquement sortis de l'espace braderie et placés en réserve dans un endroit sec.

ARTICLE 4 – TARIF DE LA LOCATION DU STAND

La mise à disposition d'un Stand est soumise à un tarif fixe détaillé en Annexe 1 selon la durée de la location prévue, les prix indiqués correspondant à la location d'un Stand de 2m².

La réservation du stand est un préenregistrement. La réservation ne sera définitive qu'au complet paiement.

Le paiement du prix de la location du Stand devra s'effectuer dans le Magasin sélectionné sur l'application, dans un délai de 2 jours ouvrés maximum à compter de la pré-réservation sur l'application.

Les prix des Articles sont fixés par le Client et indiqués et exprimés en euros toutes taxes comprises.

Aucun remboursement ne sera effectué a posteriori, hors accord particulier de la part de KIABI, peu importe notamment que la durée de la location effective du Stand ait été plus courte ou que le Client ait changé d'avis avant ladite location.

ARTICLE 5 – PASSATION DE COMMANDE

Lors du dépôt des Articles par le Client pour bénéficier des Services, une fiche client numérotée accompagnée des Conditions Générales est établie et signée par le Client. Elle comporte l'identité du Client (qui devra être justifiée par un document officiel), ainsi que la totalité des Articles mis en dépôt, fiche qui sera exigée à chaque contact.

Les données personnelles sont récoltées conformément à la Loi Informatique et Libertés du 06 janvier 1978 et exclusivement dans le cadre des modalités d'exécution du Service objet des présentes. Le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, à l'oubli, d'opposition, de limitation du traitement, à la portabilité concernant ses données personnelles ainsi que le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle. L'ensemble des droits et l'adresse mail de contact sont précisés à la page relative aux données personnelles du site www.kiabi.com.

En cas de problème constaté suite à la commande et la signature, les Parties échangeront par mails, pour KIABI à l'adresse suivante : **contact@kidkanai.com**. Et pour le Client à l'adresse communiquée lors de la Commande.

ARTICLE 6 – TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ

Il est expressément convenu entre les Parties que les Articles livrés resteront la propriété du Client. Le Magasin dans ce cadre s'engage à conserver les Articles en y apportant le soin raisonnablement nécessaire, jusqu'à la réalisation de la vente ou la fin de la location de Stand objet des présentes.

Le Déposant déclare que les Articles sont sa propriété et non gagés.

La propriété des Articles ne sera transférée au client final qu'au moment de la vente réalisée en Magasin par le personnel KIABI.

ARTICLE 7 – FORCE DE VENTE

Il est convenu entre les Parties que le client vendeur procédera à la mise en place et la tenue du Stand en Magasin durant l'intégralité de la période définie.

Le Client peut réapprovisionner son Stand directement en Magasin au cours de la période d'exposition sans toutefois que cela n'impacte la durée totale de la location souscrite à la commande.

La présence du Client n'est pas requise durant la période d'exposition, des événements pourront toutefois être organisés pendant lesquels le Client sera invité à venir tenir son Stand, auquel cas ces événements feront l'objet d'échanges préalables entre les Parties.

ARTICLE 8 – RÉMUNÉRATION KIABI SUR LES VENTES D'ARTICLES RÉALISÉES

Le Client fixe librement un prix de vente pour chaque Article déposé. L'étiquetage des Articles est effectué par le Client.

Au moment du passage en caisse des Articles, la vente desdits Articles sera faite directement du Client au client final, au prix mentionné sur l'étiquette.

A l'expiration de la période d'exposition rallongée d'un délai de 7 jours ouvrés, le Client sera rétribué à hauteur de 65% des gains totaux effectués durant la période d'exposition convenue entre les Parties.

Les 35% autres, des gains totaux effectués durant la période d'exposition seront reversés à KIABI, au titre des prestations qu'il réalise pour le compte du Client, en plus du prix de location du Stand.

Le paiement s'effectue uniquement par Carte Bancaire via un TPE inversé (CB, Visa ou Mastercard).

ARTICLE 9 – ARTICLES INVENDUS

A l'issue de la période de commercialisation prévue entre les Parties, le Client doit obligatoirement récupérer ses produits invendus dans un délai de sept (7) jours ouvrés courant à partir de la fin de la période de location.

KIABI s'engage à garder en réserve la totalité des Articles invendus du Client. A l'issue de la période susmentionnée et sauf accord contraire entre les Parties, les Articles qui n'auront pas été récupérés par le Client seront considérés comme acquis par KIABI, lequel disposera d'un plein droit de propriété sur les Articles invendus et pourra en disposer comme bon lui semble.

En ce sens, il est expressément convenu entre les Parties qu'aucun renvoi postal ne peut être effectué.

A l'issue de la période de location KIABI peut également proposer le rachat des Articles à un prix fixé unilatéralement par lui selon les mêmes conditions que celles prévues par les Conditions de Service de Rachat KIDKANAI. Le Client dans ce cadre sera libre d'accepter ou non la proposition.

ARTICLE 10 –RESPONSABILITÉS ET ASSURANCE

KIABI ne saurait répondre de la qualité et du fonctionnement des Articles le Client vendeur étant le seul responsable.

La responsabilité de ce dernier ne saurait être engagée en cas de dommages aux Articles déposés du fait de leur vétusté, de leur manutention, de tout phénomène naturel (soleil, poussière, humidité, ...) ou de toute action inhérente à leur exposition. De même, le dépôt des articles n'entraîne pas de transfert de responsabilité et/ou des risques sur les Articles, en conséquence KIABI ne pourra être tenu responsable des vols et/ ou dégradation des Articles, hors faute ou carence dolosive de sa part. De ce fait, aucune indemnisation en cas de vol ne pourra être allouée.

ARTICLE 11 – INDÉPENDANCE DES PARTIES

Le Contrat ne pourra en aucun cas être considéré comme entraînant la formation d'une société en participation ou d'une société de fait entre les Parties, ni comme un accord conférant à l'une des Parties la qualité d'employeur de l'autre Partie ou du personnel de l'autre Partie, ou la qualité de représentant légal, d'agent commercial ou plus généralement de contractant d'intérêt commun de l'autre Partie.

Il est expressément convenu que chacune des Parties agit exclusivement en son nom et pour son compte de manière indépendante et non subordonnée.

ARTICLE 12 – REGLEMENT DES LITIGES

Tout litige découlant du Contrat est de la compétence exclusive des tribunaux de Lille Métropole. Le Contrat est soumis au droit français.

ARTICLE 13 – DIVERS

Les Parties ne pourront céder, sous-traiter ou disposer d'une autre manière des droits et obligations résultant du Contrat. Néanmoins, il est expressément convenu que KIABI pourra céder ses droits et obligations au titre du Contrat à l'une des sociétés de son Groupe.

Fait à _____, le _____
Pour acceptation aux présentes Conditions Générales :

NOM :

Prénom(s) :

Signature :

ANNEXE 1 – DÉTAIL DU PRIX

La mise à disposition d'un Stand est soumise au tarif fixe suivant :

- Une (1) semaine : 15 euros
- Deux (2) semaines : 30 euros
- Trois (3) semaines : 45 euros

Lorsque le Client s'engage pour une durée de trois (3) semaines, KIABI s'engage à lui offrir gracieusement une quatrième semaine (4^{ème}) qui s'exécutera selon les mêmes modalités que celles prévues dans les présentes Conditions Générales.

La prolongation est facultative et le Client peut s'y refuser sous réserve de l'avoir exprimé explicitement à KIABI.

ANNEXE 2 - DÉTAILS DES PRODUITS

Le listing des produits mis en ventes sur le stand - afin de pouvoir (ré)étiqueter si nécessaire par les équipes Kidkanai :

[illegible]

ANNEXE 3 - BON DE RÉSERVATION

Je souhaite réserver un stand pour :

- ☐ 1 semaine
- ☐ 2 semaines
- ☐ 3 semaines
- ☐ 4 semaines

Prolongation / Renouvellement

Je souhaite prolonger ou renouveler ma réservation pour :

- ☐ 1 semaine
- ☐ 2 semaines
- ☐ 3 semaines
- ☐ 4 semaines

Fait à _____ , le
"Pour acceptation"

NOM :

Prénom(s) :

Signature :

CADRE RESERVE AU MAGASIN

Nom sur ETIQUETTE :

Nbre de sem :

Période :

Tx de commission :